



Philippe TOUCHET,
Prof. de philosophie, CPGE,
Lycée G. Monod, Enghien

DE LA GUERRE À LA PAIX HOBBS ET LA LOI NATURELLE

Cours et échanges inter-lycéens franco-européens
diffusés sur la plateforme de visioconférence
du Projet *Europe, Éducation, École*
le 24/11/2022, 10h15 – 11h45

En direct : <https://projet-eee.eu/diffusion-en-direct-564/>

En différé : <https://www.projet-eee.eu>

En podcast : <https://soundcloud.com/podcastprojeteee>



Jean-Luc GAFFARD,
Diffusion et production

Czeslaw MICHALEWSKI
Réalisation et communication

Présentation

La guerre est toujours aux portes de la société civile. La paix civile n'est possible dans la cité que parce que l'État-Léviathan exerce une menace terrifiante sur ceux qui voudraient en revenir à la guerre de chacun contre chacun, au nom de leur droit naturel à la liberté. Mais comment expliquer que la majorité des hommes y renoncent si l'État est leur nouvel ennemi ? La guerre n'est-elle pas, désormais, celle de l'État contre les individus ? Et ces derniers ne sont-ils pas toujours secrètement en guerre pour défendre leur droit naturel, prêts à désobéir si leur vie est en jeu ?

C'est cette contradiction que Hobbes tente de résoudre dans les textes du Léviathan qui précèdent l'énoncé du pacte social et la constitution de la souveraineté de l'État. (Chapitre 14). Il faut que les hommes aient, dans leur nature, l'espoir d'atteindre la paix d'une certaine manière. Il faut que l'État civil ne soit pas seulement une contrainte pour eux, mais une obligation de leur conscience, une loi naturelle. Il faut que l'espoir de paix soit aussi naturel que le besoin de guerre.

« C'est un précepte et une règle générale de la raison *que chacun doit s'efforcer à la paix aussi longtemps qu'il a l'espoir de l'atteindre, et, quand il ne peut l'atteindre, qu'il peut chercher et utiliser tous les secours et les avantages de la guerre.* Hobbes, *Léviathan*, livre I, Chapitre XIV

Philippe TOUCHET

Contact : europe.education.ecole@gmail.com

Le 13 septembre 2022